



Déminage / Exigeons une indemnité de déplacement

Les frais de mission se résument actuellement à un remboursement limité aux repas (15,25€), la prise en charge du transport et de l'hébergement.

Dans le cadre de leurs missions, des centaines de policiers des services centraux spécialisés sont quotidiennement envoyés sur des opérations extérieures. Cela signifie, le plus souvent, de rester plusieurs jours loin du domicile et de la famille, ce qui engage inévitablement des frais supplémentaires : garde des enfants, parking, véhicules personnels immobilisés au service... tout ça pour une compensation inexistante et un déséquilibre familial assuré. Les frais de repas sont, quant à eux, non réévalués depuis 20 ans et ne permettent pas non plus de compenser financièrement.

Pour le secteur UNSA Police FSPN-SI & Déminage, en charge de représenter les intérêts des policiers spécialisés, les missions extérieures doivent être compensées par une *indemnité de déplacement*.

Dans le cadre de ce projet, nous demandons l'instauration :

- ▶ d'une indemnité de 40 euros par jour ;
- ▶ à partir de 2 jours -dont 1 nuit- consécutifs d'absence ;
- ▶ dans le cadre de missions opérationnelles d'investigation, d'intervention, d'escorte, de protection, de sécurisation, de déminage et de renseignement ;
- ▶ sans limitation du nombre minimum de policiers en mission;

Nous saisissons l'administration afin d'entamer des discussions concrètes dans l'optique d'élaborer un texte encadrant ces missions opérationnelles avec des critères financiers précis.

« A l'instar d'autres forces de sécurité, les déplacements doivent être indemnisés. Nous revendiquons un vrai statut pour les policiers en mission opérationnelle loin de leur foyer. »

-Th. G.

*Bureau FSPN-SI & Déminage
Services centraux spécialisés
UNSA Police*